

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent cinquante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 5 juin 2015, à 15 h 5

*Président(e)* : M. Mohamed Auajjar ..... (Maroc)



**Le Président** : Je déclare ouverte la 1354<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de partager avec vous les grandes lignes des conclusions de mes consultations sur le « package ».

De prime abord, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire de la Conférence du désarmement, M. Marco Kalbusch. Excellence, je vous présente, au nom des membres de la Conférence du désarmement, mes félicitations pour votre accession à vos nouvelles fonctions tout en vous souhaitant le plein succès dans votre parcours professionnel.

C'est aujourd'hui mon dernier jour à la présidence de cette auguste conférence. Au cours de la période pendant laquelle j'ai assumé la présidence, j'ai consulté la majorité des délégations. J'aurais souhaité consulter l'ensemble des membres de cette conférence, mais pour des raisons de calendrier, je n'ai pu le faire. Comme vous le savez, j'ai convoqué le 24 mars 2015 une réunion informelle sur les trois projets de décision portant sur le calendrier d'activités, le groupe de travail informel sur le programme de travail et le groupe de travail informel sur les méthodes de travail. Après le débat fructueux que nous avons eu, j'ai demandé aux délégations de me faire part par écrit de leurs commentaires et observations. Sur cette base, j'ai travaillé ces trois projets de décision dans la perspective de rallier le maximum de soutien. Cette démarche procède de notre volonté commune de travailler ensemble dans un esprit constructif et dans un cadre de transparence afin de récolter les fruits de nos efforts.

J'estime que ces projets ne sont pas un produit exclusif de la présidence mais plutôt la propriété de tous les États membres. Animé de cette bonne volonté, j'ai distribué le 29 mai dernier aux États membres, à travers le secrétariat et de manière informelle, une nouvelle version modifiée qui devrait répondre aux inquiétudes des uns et des autres. Toutefois et malgré l'effort et l'énergie investis pour parvenir à un consensus sur ce « package » et malgré les consultations intensives de dernière minute que j'ai menées en vue d'aboutir à un compromis, j'ai constaté que le projet de décision portant sur la création d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail n'a pas encore atteint la maturité requise et qu'il nécessite de nouvelles consultations.

Face à cette situation, j'ai été confronté à deux options : soit ne rien présenter, et la Conférence demeurera alors en état d'hibernation jusqu'à la fin de cette session, soit renoncer à l'idée de « package » et présenter des projets de décision séparées en vue de permettre à la Conférence de poursuivre le débat informel structuré qu'elle avait mené l'année dernière sur les principales thématiques de la Conférence du désarmement ainsi que le programme de travail dans la perspective de réaliser des avancées.

Après une longue réflexion, j'ai opté pour la deuxième option, ayant à l'esprit que la Conférence est appelée à explorer toutes les pistes possibles pour parvenir à un accord sur un programme de travail qui lui permette de remplir le mandat pour lequel elle a été créée. Partant de cette conviction, j'ai estimé opportun de vous soumettre pour adoption les deux projets de décision qui vous ont été distribués hier via le secrétariat et qui figurent dans les documents CD/WP.587 sur le calendrier des activités et CD/WP.588 sur le rétablissement d'un groupe de travail informel sur le programme de travail. Comme vous pouvez le constater, ces deux projets sont identiques à ceux qui ont été approuvés l'année dernière par cette même conférence.

Avant de procéder à l'adoption de ces deux projets, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Ambassadeurs d'Égypte, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Sri Lanka d'avoir accepté de coordonner les thématiques prévues dans le cadre de projet de calendrier d'activités. Mes remerciements vont également à Mme l'Ambassadrice de Finlande, qui a gracieusement accepté d'assurer la coprésidence du

groupe de travail informel sur le programme de travail. Je tiens également à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance aux cinq autres Présidents de la session de 2015 pour leurs conseils et leur soutien précieux tout au long de ma présidence.

Chers collègues, avant de soumettre le projet de décision à la plénière pour adoption, je souhaite donner la parole aux délégations qui voudraient la prendre.

Je ne vois pas de demande de parole. Je sou mets donc le projet de décision concernant le calendrier d'activités, qui porte la cote CD/WP.587, pour adoption par la Conférence du désarmement. Est-ce qu'il y a des objections? Je donne la parole à l'Iran.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement.

En principe, le projet de décision dont vous nous avez saisis ne nous pose aucun problème particulier, mais nous avons une question à vous poser. Elle concerne la décision relative à notre calendrier d'activités, c'est-à-dire les points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour. Je me demande pourquoi nous sommes si imprécis aux points 3 et 4, alors que nous sommes au contraire très précis aux points 1 et 2 : ces deux points sont nommés, alors que les points 3 et 4 ne le sont pas. Y a-t-il une raison qui nous empêche de mentionner ces points à l'image du paragraphe 5 du projet de décision contenu dans le document CD/WP.587?

**Le Président** : Je donne la parole au secrétariat.

**M. Kalbusch** (Secrétaire de la Conférence du désarmement) : Merci, Monsieur le Président.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

D'après la façon dont le paragraphe est structuré, les points 1 et 2 portent sur deux axes spécifiques, alors que les points 3 et 4 ne comportent pas cette distinction. C'est pourquoi vous ne voyez pas cette précision dans le texte.

**Le Président** : Est-ce qu'il y a des objections au calendrier d'activités qui porte la cote CD/WP.587? Je n'en vois pas. La décision est adoptée.

Chers collègues, je vous remercie pour l'adoption de cette décision, pour votre souplesse d'esprit et pour votre coopération. C'est un signe encourageant, surtout avec l'arrivée de notre nouveau Secrétaire.

Chers collègues, je sou mets maintenant le projet de décision concernant le rétablissement d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail, publié sous la cote CD/WP.588. Est-ce qu'il y a des objections? Je n'en vois pas. La décision est adoptée.

Chers collègues, je vous remercie pour l'adoption de cette décision, pour votre coopération et pour la flexibilité dont vous faites preuve. Des délégations souhaitent-elles prendre la parole? Je donne la parole à la délégation du Mexique.

**M. Lomónaco** (Mexique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous rendre hommage au nom de ma délégation pour le travail acharné que vous avez accompli.

Après dix-neuf années de paralysie, nous ne sommes pas près d'oublier que la Conférence du désarmement est un produit de la guerre froide. Cette instance a grandement contribué au désarmement, mais elle ne pouvait le faire que lorsque les deux superpuissances se mettaient d'accord pour y parvenir. C'est pourquoi la

Conférence du désarmement n'a été efficace que pendant la guerre froide et au cours des quelques années de lune de miel qui ont suivi la chute du mur de Berlin. Sa paralysie n'est donc pas uniquement le résultat de ses propres contradictions; elle découle aussi du fait que, désormais, la Conférence ne représente plus une communauté internationale qui exige une participation sans exclusive à tout débat ou à toute négociation sur les moyens d'éliminer les armes de destruction massive, sur le désarmement en général et sur la sécurité collective – une communauté internationale qui n'est plus disposée à accepter la sécurité de quelques-uns au détriment de celle des autres. La Conférence est bel et bien le produit de dispositions prises après-guerre dans le but d'accorder à quelques-uns le privilège de décider pour tous les autres, dispositions qui ont, en réalité, conféré à quelques-uns un droit de veto pendant des années.

Les versions actualisées des décisions dont nous avons été saisis aujourd'hui pour adoption sont en fait une version éclatée du package qui nous avait été soumis précédemment. Elles sont le résultat de la forte résistance manifestée par certains membres, qui hésitaient à autoriser l'établissement d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence. Cette situation confirme le statu quo, la persistance du blocage, la domination d'une minorité sur les aspirations d'une écrasante majorité et l'absence de toute obligation redditionnelle vis-à-vis de la société civile.

Comme le Mexique l'a répété à maintes reprises pendant sa récente présidence, les divergences qui nous séparent à la Conférence du désarmement ne peuvent être comblées que par une évolution de la microculture qui règne ici. De notre point de vue, un moyen de contribuer à un tel changement pourrait être de faire en sorte que les méthodes de travail de la Conférence promeuvent, au lieu de la limiter, la capacité de la Conférence à accomplir son mandat, c'est-à-dire négocier.

S'agissant des décisions d'établir un groupe de travail informel chargé de produire un programme de travail et un calendrier d'activités pour la session de 2015, je voudrais, si vous me le permettez, faire état de certaines réalités, qui sont évidentes pour ma délégation. Ni le groupe de travail informel ni le calendrier d'activités ne constituent un travail de fond de la Conférence, car ils ne servent en rien son mandat. D'autres instances, au sein du mécanisme de désarmement, ont pour mandat de tenir et promouvoir ces discussions. La Conférence n'en fait pas partie. Le calendrier d'activités est par conséquent un moyen d'occuper la communauté diplomatique genevoise par des discussions informelles qui ne laisseront aucune trace à partir desquelles il pourrait être possible de construire quelque chose. Le seul moyen de permettre à nouveau à la Conférence du désarmement de jouer son rôle d'instance de négociation est de reprendre des négociations sur le désarmement, et non de nous tenir occupés. C'est la troisième fois que nous créons un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. Les deux tentatives précédentes se sont soldées par deux échecs, et elles n'ont en rien facilité l'adoption d'un programme de travail. Néanmoins, le groupe de travail a été présenté dans les rapports et les résolutions soumis à l'Assemblée générale en 2013 et 2014 comme s'il s'agissait d'un travail de fond accompli par la Conférence, ce qui ne fait que confirmer que la seule utilité du groupe de travail informel est de permettre à la Conférence de faire semblant de travailler. Il n'a même pas été possible de désigner un vice-président ou un coprésident du groupe de travail informel. Cela montre avec éclat le manque d'intérêt des délégations pour ces postes, et aussi le manque de crédibilité d'un tel travail. Mais surtout, l'adoption de ces décisions montre que nous n'avons pas appris grand-chose des deux précédents échecs et de la récente Conférence d'examen du TNP. Pouvons-nous réellement parler de « travail habituel »? Pouvons-nous, après avoir suspendu les discussions lors de la Conférence d'examen du TNP, les reprendre ici comme si rien ne s'était passé à New York? La Conférence du désarmement souffrirait-elle aussi

d'autisme? Est-ce là une façon saine de nous attaquer à nos divergences d'opinions, de positions, de points de vues et de philosophies? Est-ce là une manière saine de surmonter la crise dans laquelle la Conférence est plongée? La position de ma délégation était bien connue avant l'adoption de ces décisions. Nous n'appuyons aucune de ces deux décisions, pour les raisons indiquées précédemment. Toutefois, considérant que le consensus est le seul moyen de répondre à la volonté commune de parvenir à un accord, notre opposition à ces décisions ne doit pas être comprise comme un veto.

Monsieur le Président, la reconstitution, pour la troisième fois consécutive, d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail pour la session annuelle de 2015, alors que la Conférence ne dispose en tout et pour tout que de douze semaines pour adopter et exécuter un tel programme de travail, n'est rien d'autre qu'une façon de faire semblant de faire quelque chose alors que nous ne faisons rien. Après toutes ces années de paralysie, après les efforts considérables faits par nos présidents pour parvenir à un résultat tangible, le Mexique ne peut, pour des questions de principe, prendre part à un tel simulacre. Qu'il soit consigné, dans le compte rendu de la présente séance plénière et dans le rapport annuel de la Conférence, qu'une délégation considère les deux décisions adoptées aujourd'hui comme un simulacre de travail de fond.

**Le Président** : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Khelif** (Algérie) : Merci Monsieur le Président. La délégation algérienne voudrait à son tour vous remercier pour tous les efforts que vous avez déployés depuis le commencement de votre mandat en tant que Président de la Conférence. Nous souhaitons également la bienvenue au Secrétaire de la Conférence du désarmement et l'assurons de notre disposition à travailler avec lui.

La délégation algérienne partage entièrement ce qui vient d'être dit par l'Ambassadeur du Mexique quant à l'état actuel de la Conférence du désarmement et eu égard aux projets qui nous sont soumis. La délégation algérienne, durant les consultations préalables, avait émis des observations et des propositions afin que les projets sur lesquels nous avons pris une décision aujourd'hui constituent un pas en avant par rapport aux décisions des années précédentes.

Malheureusement, je dis bien malheureusement, nous avons été contraints une fois encore d'adopter des projets similaires à ceux que nous avons adoptés l'année dernière et à cet égard nous voudrions émettre le souhait que l'exercice que nous allons commencer en vertu de ces deux décisions ne soit pas une répétition des efforts de l'année dernière ou – comme l'a si bien dit l'Ambassadeur du Mexique – un simulacre de négociations et de discussions. Il devrait constituer, de notre point de vue, un pas en avant pour avancer dans les négociations au sein de la Conférence du désarmement. Sinon, la Conférence va être déchuée de son statut d'unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement.

La délégation algérienne est disposée à travailler avec toutes les délégations en vertu de ces deux décisions en vue de lancer un réel processus de réflexion et de consultation pour rompre avec la situation de blocage de la Conférence qui perdure depuis plus de seize ans.

**Le Président** : Merci au représentant de l'Algérie pour son allocution et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Suisse.

**M. Schmid** (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi en tout premier lieu de vous faire part de ma gratitude pour tous les efforts incessants que vous avez déployés au cours de votre présidence de la Conférence en vue de faire en sorte que

ses travaux puissent aller de l'avant. Nous notons l'adoption des deux projets de décision que vous avez soumis à l'examen de cette assemblée. À ce sujet, permettez-moi de relever que ces deux projets de décision reconduisent des processus déjà mis en œuvre au cours des sessions précédentes de la Conférence du désarmement et, dans ce contexte, nous n'avons pas d'objection formelle à leur apporter.

Nous regrettons toutefois que vos consultations vous aient amené à renoncer à soumettre également le projet de décision sur la formation d'un groupe de travail sur les méthodes de travail. À ce sujet, nous relevons les éléments suivants : nous avons jusqu'à ce jour travaillé sur la base de l'adoption d'un ensemble de trois décisions. Cet ensemble représentait un point d'équilibre entre les priorités affirmées des différents membres de la Conférence. Il permettait également de ne pas seulement réitérer des processus qui n'ont à ce stade pas démontré d'importante valeur ajoutée, mais aussi de renforcer les efforts entrepris.

La création d'un groupe de travail sur les méthodes de travail aurait en effet représenté le seul élément novateur lors de la présente session de la Conférence du désarmement et aurait démontré la volonté de l'ensemble de ses membres d'approfondir les différentes voies possibles pour surmonter la paralysie qui l'affecte depuis presque vingt ans.

À ce sujet, je me permets de rappeler que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus, donc avec le concours de l'ensemble des membres de cette enceinte, la résolution 66/66 sur la revitalisation des travaux de la Conférence, résolution qui demande notamment d'explorer, d'étudier et de consolider les différentes options en vue de revitaliser la Conférence du désarmement.

Se pencher sur les méthodes de travail de la Conférence ne permettrait sans doute pas à la Conférence du désarmement de résoudre tous ses problèmes et de surmonter des blocages d'ordre essentiellement politique qui l'affectent. Il s'agit là néanmoins d'un passage obligé si la Conférence entend disposer des procédures qui facilitent la recherche du consensus plutôt que rendre cette tâche plus compliquée. Il s'agit là également d'un passage obligé si l'on entend prévenir une marginalisation croissante de la Conférence, autrement dit éviter que la Conférence du désarmement ne soit dépassée par les événements, comme le Secrétaire général de l'ONU l'a souligné dans son message adressé à la Conférence du désarmement en janvier dernier.

Nous avons eu des discussions sur un renforcement de la participation de la société civile à nos travaux à l'ouverture de la session 2015 de la Conférence du désarmement. Les membres qui se sont alors opposés à l'adoption d'une décision en la matière ont fait valoir que le groupe de travail constituait l'endroit approprié pour approfondir la thématique. Le message envoyé par l'opposition maintenant faite à la constitution du groupe de travail sur les méthodes de travail n'est pas de nature à répondre à l'appel du Secrétaire général de l'ONU; bien au contraire.

Enfin, Monsieur le Président, nous notons la volonté des membres de la Conférence de renoncer à la pratique qui veut que tout projet de décision soit distribué au moins quarante-huit heures avant que l'on puisse statuer à son sujet. Nous relevons ainsi que des pratiques longtemps appliquées ne sont pas forcément immuables et peuvent être réévaluées afin de permettre à la Conférence d'agir. Il s'agira là d'un élément, voire d'un précédent, qu'il faudra que nous retenions tous.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse pour son allocution et les paroles aimables qu'il a bien voulu adresser à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de France.

**M. Simon-Michel** (France) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de l'adoption du calendrier d'activités et de la décision rétablissant un groupe de travail informel sur le programme de travail. C'est un succès pour vous personnellement et pour votre délégation. C'est un succès aussi pour toute la Conférence du désarmement. Il est essentiel que notre institution reprenne les travaux de fond très fructueux qu'elle avait menés l'an dernier en particulier sur le sujet dont je souhaite vous entretenir maintenant, à savoir celui d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

La France a déposé le 7 avril dernier, c'est-à-dire au moment de l'intersession et peu avant que nous n'interrompions donc nos travaux, un projet de traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ce document a désormais été distribué par le secrétariat en tant que document officiel de la Conférence du désarmement. Il porte la cote CD/2020. Je souhaite appeler votre attention sur ce document et vous donner quelques précisions sur cette initiative française.

Comme vous le savez, l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires est une priorité reconnue de longue date par la communauté du désarmement. Le sujet a fait l'objet d'une résolution fondamentale de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, la résolution 48/75, adoptée par consensus alors même que nous étions à l'époque à un moment charnière des débats qui allaient conduire à la négociation réussie du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

L'urgence de conclure un « traité sur les matières fissiles » a depuis été soulignée par les Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010. L'action 15 du Plan d'action du TNP de 2010, dernier document de fond adopté par la Conférence d'examen du TNP, document qui demeure notre feuille de route, donne à tous ceux d'entre nous qui sont Parties au TNP une obligation claire. Cette action 15 fait clairement du « traité sur les matières fissiles » la priorité, la négociation prioritaire que doit entreprendre la Conférence du désarmement en matière de désarmement nucléaire. C'est cohérent puisque l'interdiction de la production de matières fissiles est la prochaine étape logique du désarmement nucléaire. Avec l'interdiction complète des essais nucléaires, nous avons mis en place une contrainte au développement qualitatif des armes. Il s'agit maintenant de fixer des limites quantitatives, et le « traité sur les matières fissiles » est à cet égard complémentaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Président de la République française, M. Hollande, a annoncé le 19 février dernier, dans un discours sur la dissuasion nucléaire prononcé sur la base aérienne d'Istres, que la France prendrait une initiative à ce sujet et qu'elle déposerait un projet de « traité sur les matières fissiles ». C'est ce projet que vous avez devant vous et que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Depuis, le Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur les matières fissiles, qui avait été créé par une résolution de l'Assemblée générale de 1992 et qui était présidé par l'Ambassadrice du Canada, M<sup>me</sup> Goldberg, ce groupe a terminé ses travaux. Les 25 membres du groupe sont parvenus à adopter un rapport de fond très riche, par consensus, le 2 avril. C'est un succès majeur pour le désarmement, ici même à Genève. Ce document nous fournit une référence incontestable. Il permettra de structurer les débats et les négociations que nous appelons de nos vœux.

La France a donc attendu le 9 avril, quelques jours après la fin des travaux de ce groupe, pour déposer le projet que vous avez devant vous à la Conférence du désarmement. Nous avons attendu car nous souhaitions naturellement tenir compte de l'ensemble des travaux du Groupe d'experts. Ce projet de traité reflète en effet non pas seulement les vues que j'avais eu l'honneur d'exprimer dans le cadre du Groupe

d'experts: il reflète surtout ce qui nous semble être un point d'équilibre au vu des discussions tenues au sein du Groupe. J'aurai naturellement l'occasion de revenir sur chaque aspect technique de ce projet lorsque notre conférence débattrà du « FMCT » dans le cadre du calendrier d'activités qui vient à l'instant même d'être adopté. Sans entrer dans les détails, je souhaiterais tout de même attirer votre attention sur quelques points généraux.

D'abord, nous avons voulu bâtir un projet ambitieux, c'est-à-dire un projet qui pose une interdiction claire de produire de la matière fissile pour les armes nucléaires, un projet qui conduise à des engagements irréversibles et un projet qui ait une vocation réaliste à l'universalité. Nous avons naturellement bâti un projet qui soit effectivement vérifiable car la vérification est au cœur d'un tel traité. Cette vérification devrait, cela va de soi, s'appuyer sur les moyens de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mis à disposition à travers un arrangement spécifique.

Nous avons aussi voulu bâtir un projet réaliste sur le plan technique et réaliste sur le plan des coûts, réaliste aussi parce que nous avons eu le souci de prendre en compte des positions et des sensibilités très diverses entendues lors des travaux du Groupe d'experts. Je n'entrerai pas dans le détail des définitions, qui seront évidemment un élément essentiel de nos débats dans le cadre du calendrier qui vient d'être adopté, mais là aussi c'est un élément de réalisme et un élément d'efficacité. Nous avons adopté une approche qui, je le crois, est appropriée et ciblée sur ces aspects du traité.

Il y a, encore une fois, sans entrer dans le détail de chacun des aspects du traité, un point très important sur lequel je souhaiterais attirer votre attention. Il s'agit de l'article 9 de ce projet de traité. Naturellement, le projet de traité que nous avons diffusé repose sur le mandat convenu à la Conférence du désarmement. C'est le document CD/1299 et le mandat qu'il contient, souvent appelé « mandat Shannon ». Vous savez combien mon pays y est attaché. Vous m'avez entendu maintes fois rappeler ce mandat. Pour autant, nous avons entendu l'attention que de nombreux experts gouvernementaux ont portée, dans le cadre du Groupe d'experts, à la question des stocks civils constitués avant l'entrée en vigueur du traité. Ces collègues ont souligné l'intérêt de disposer d'une base de référence sur les stocks civils existants.

Nous avons aussi entendu les interventions des experts sur la question des matières militaires produites avant le traité, matières que les États parties souhaiteraient déclarer sur une base volontaire, en excès de leurs besoins de défense. Ces matières en excès doivent pouvoir être versées dans le cycle civil de manière irréversible. C'est le principe que nous avons appelé pendant les travaux du Groupe d'experts le principe du « sens unique », dit « One Way Street » en anglais. Ces deux points, qui nous semblent très importants, sont traités de façon très claire par l'article 9 de notre projet de traité.

Je reviendrai plus en détail sur tous ces points, je l'ai dit, lors de nos débats dans le cadre du calendrier d'activités qui vient d'être adopté. L'adoption de ce calendrier d'activités est un succès dont je tiens une fois encore à féliciter notre Président, Mohamed Auajjar, ainsi que toute l'équipe de la présidence marocaine. Cette décision nous permettra, j'en suis convaincu, d'avoir des discussions aussi constructives que celles que nous avons eues l'année dernière. Auparavant, nous en restions, en particulier sur le sujet du « FMCT », à des généralités. À partir de l'an dernier, nous avons commencé à entrer dans le fond des choses, dans le détail des questions à trancher, dans la technique. Aller plus loin vers la technique, cela permet souvent de dépasser les différences, de les circonscrire, de montrer qu'elles peuvent être limitées, de trouver des ponts, de rapprocher les points de vue. Certes, il ne s'agit pas encore de véritables négociations d'un point de vue formel. Mais comme nous en sommes à un

stade où nous commençons tout juste à débroussailler les aspects véritablement concrets de ce traité, comme nous en sommes à un stade où la frontière entre des négociations et des discussions est à vrai dire assez ténue, sinon artificielle, nous pensons que ce travail nous permettra d'avancer et nous pensons que ces discussions nous permettront d'avancer au service du désarmement et que, de cette façon, la Conférence du désarmement remplit son mandat.

La France se félicite donc de voir la Conférence du désarmement reprendre son travail de fond, en particulier sur ce sujet, à partir des semaines qui viennent. C'est ainsi et c'est ici, à la Conférence du désarmement, que nous ferons progresser le désarmement nucléaire.

**Le Président** : Merci Monsieur l'Ambassadeur, pour les aimables paroles que vous avez adressées à la présidence et merci pour cet exposé exhaustif sur les grandes lignes du projet français sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Rastam** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-nous de vous adresser, ainsi qu'à votre équipe, nos sincères remerciements pour les efforts et les consultations que vous-même et vos prédécesseurs avez menées jusqu'à présent. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Marco Kalbusch d'avoir été désigné Secrétaire de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, nous avons suffisamment abondamment disserté sur l'urgente nécessité pour la Conférence d'engager un travail de fond. Depuis dix-neuf ans, les États membres n'ont cessé d'exhorter toujours et encore la Conférence à exercer son mandat, mais nos actes ne répondent de toute évidence pas à ces exhortations. Nous voyons dans la Conférence du désarmement l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, mais nous avons tout de même dû recourir à d'autres enceintes pour examiner des questions qui relevaient pourtant de la Conférence. Ma délégation estime que la Conférence doit avancer; comme d'autres, nous ne voulons pas que la Conférence donne l'impression qu'elle travaille si elle n'exerce pas son principal mandat, qui est de négocier des traités multilatéraux sur le désarmement.

Ma délégation est déçue que le projet de décision relative à l'établissement d'un groupe de travail informel chargé de revoir les méthodes de travail n'ait pas pu être soumis à la Conférence pour adoption aujourd'hui. Nous estimions que les tâches qui auraient été entreprises par ce groupe de travail informel auraient largement contribué à faire avancer la Conférence et à la débloquer au moins en partie. Nous voyons donc dans cette non-adoption une occasion gâchée. Nous acceptons néanmoins les projets de décision qui viennent d'être adoptés concernant un calendrier d'activités et le groupe de travail informel chargé d'élaborer le programme de travail.

S'agissant du programme de travail, nous pensons que la Conférence doit, à travers le groupe de travail informel, saisir l'occasion d'examiner aussi le programme de travail pour 2016. L'année 2015 est déjà à moitié écoulée, et la deuxième partie de la session est déjà bien entamée. Pour que le groupe de travail informel soit en mesure de produire un programme de travail solide quant au fond et échelonné dans le temps quant à son exécution, comme il est indiqué dans la décision, nous devons regarder vers l'avenir.

S'agissant du calendrier d'activités, il ne nous reste que peu de temps. Nous sommes néanmoins convaincus qu'un engagement renouvelé des membres de la Conférence à participer de façon substantielle, constructive et équilibrée à l'examen de tous les points de l'ordre du jour peut nous permettre d'atteindre des résultats positifs.

C'est à nous, membres de la Conférence du désarmement, qu'il appartient de tirer le meilleur parti des décisions que nous venons de prendre. Votre mission était très difficile. Nous vous remercions de l'avoir accomplie et vous assurons, ainsi que les autres délégations, que nous sommes prêts à travailler au sein de la Conférence pour atteindre un résultat positif et fructueux d'ici à la fin de la présente session annuelle.

**Le Président** : Je remercie le représentant de la Malaisie. Je donne la parole à S. E. l'Ambassadeur Wood.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous adresser nos sincères remerciements, ainsi qu'à l'ensemble de la délégation marocaine, pour les inlassables efforts que vous avez accomplis dans le but d'élaborer des projets de décisions qui ont recueilli le consensus dans cette salle. Votre équipe et vous-même méritez toutes nos louanges pour cette réalisation. Je souhaite également la bienvenue au nouveau Secrétaire de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, même s'il n'a pas encore été possible d'atteindre un consensus sur le projet de décision relatif à l'établissement d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence, la délégation des États-Unis appuiera bien volontiers les efforts qui seront entrepris dans le but de produire un texte susceptible de réunir un consensus sur cette importante question.

**Le Président** : Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au représentant du Japon.

**M. Shindo** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire, au nom de la délégation japonaise, que nous sommes heureux d'être parvenus aujourd'hui à un consensus sur le calendrier d'activités et sur le rétablissement du groupe de travail informel chargé d'élaborer le programme de travail. Dans ce contexte, Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier et à saluer vos efforts. Nous sommes prêts à participer de façon constructive aux discussions qui auront lieu dans les prochaines semaines.

L'absence de progrès à la Conférence n'est pas entièrement imputable à ses méthodes de travail, mais il n'est pas inutile d'examiner nos méthodes actuelles à la lumière de notre expérience passée, afin d'améliorer le fonctionnement de la Conférence. Nous avons entendu de la part des États membres bien des retours positifs au sujet de la création d'un groupe de travail informel chargé de réviser les méthodes de travail de la Conférence, et j'espère que nous serons en mesure d'étudier les possibilités de parvenir à un consensus sur cette proposition au cours de la présidence à venir.

**Le Président** : Je remercie le représentant du Japon. La parole est à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Donnelly** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour les efforts inlassables que vous avez déployés dans le but de parvenir à un accord sur la façon d'utiliser la deuxième partie de la session annuelle de 2015 de la Conférence. Nous comprenons que la tâche n'a guère été facile, et nous vous sommes reconnaissants du travail que vous avez engagé dès l'intersession pour susciter une décision.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de constituer un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence. Du point de vue de la Nouvelle-Zélande, cette proposition était la seule des trois propositions présentées la semaine dernière qui intégrait l'idée que le statu quo à la Conférence du désarmement n'est pas

viable. C'était aussi la seule décision qui semblait apporter un début de réponse à l'appel lancé par la communauté internationale pour faire en sorte que la Conférence devienne un organe représentatif n'excluant personne.

La Nouvelle-Zélande constate en outre non sans une certaine inquiétude que le calendrier d'activités qui vient d'être adopté prévoit une dernière phase de la session annuelle relativement surchargée, avec, dans deux semaines à peine, des consultations sur tous les rapports qui auront été préparés par les présidents des discussions sur les quatre questions centrales et sur le rapport annuel de la Conférence.

Nous ferons néanmoins de notre mieux pour tirer le meilleur parti du peu de temps que durera notre présidence pour permettre l'adoption du rapport de la Conférence, dans le cadre d'un effort transparent et ouvert à tous.

**Le Président** : Je remercie la représentante de la Nouvelle-Zélande. Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer notre reconnaissance à la présidence marocaine pour l'excellence de la préparation de la présente séance plénière, qui nous a permis d'atteindre un résultat auquel nous aspirions tous. Les décisions que nous venons d'adopter permettront à la Conférence de poursuivre les discussions sur les questions centrales de l'ordre du jour et de rechercher des modalités acceptables par tous concernant notre programme de travail.

Monsieur le Président, soyez assuré que la délégation russe prendra une part active aux discussions thématiques et aux activités du groupe de travail informel sur le programme de travail. À cet égard, nous entendons coopérer de façon constructive avec vos successeurs à la présidence, notamment avec nos collègues allemands, responsables du groupe de travail et coordonnateurs des discussions. Nous espérons que ces efforts communs se traduiront par des résultats positifs.

S'agissant du projet de décision relative à l'établissement d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence, nous sommes disposés à poursuivre les discussions thématiques dans ce sens. Toutefois, le document sous sa forme actuelle comporte encore des questions qui nous semblent importantes, comme elles semblent importantes à bien d'autres délégations. En effet, il semble que le projet de décision ne réponde pas pleinement aux intérêts de la Conférence.

Je rappelle que nous avons à plusieurs reprises proposé de préciser ce qu'il fallait entendre par « méthodes de travail », arguant qu'il n'était pas possible de créer un groupe de travail dont le mandat ne serait pas clairement défini. Personne n'a contesté nos considérations, mais rien n'a non plus été fait dans ce sens.

Dans ce contexte, nous avons posé la question de la nécessité d'indiquer, au paragraphe 1 du projet de décision proprement dit, que le mandat du groupe ne s'appliquait pas à la règle du consensus, qui est l'un des fondements de la Conférence du désarmement. Nous estimons que notre proposition est fondée et qu'elle appelle un nouvel examen. Il serait en outre possible d'étudier la solution proposée par la présidence marocaine, assortie d'un nouveau paragraphe 2.

Nous serions prêts à faire une nouvelle fois preuve de souplesse s'il était possible d'écarter la contradiction entre les paragraphes 5 et 6. Il est évident que s'il y a consensus sur les conclusions du groupe de travail, son Président présente à la Conférence du désarmement le résultat obtenu. Toutefois, des questions se posent dans le cas où il n'y a pas d'accord et si le Président doit tout de même, aux termes de la décision, rendre compte à la Conférence. Il convient par conséquent de préciser comment le Président du groupe de travail devra rendre compte des progrès accomplis par le groupe de travail, quel sera le statut de son rapport, etc.

Pour éviter les divergences d'interprétation et les désaccords qui s'ensuivraient inévitablement, conduisant au renforcement des divergences au sein de la Conférence, il faut préciser le paragraphe 6 pour faire en sorte que le rapport du Président ne fasse état que des éléments sur lesquels un accord aura été trouvé, qu'ils soient éléments de fond ou éléments de procédure. Pour ce faire, il suffit de remplacer le mot « progress » par l'expression « agreed outcome ». Vous avez tout loisir de consulter le texte et de tirer vos propres conclusions. Nous n'excluons pas que des collègues aient des idées à soumettre pour améliorer le texte. Nous aborderons les éventuelles autres solutions dans un esprit constructif.

Cela étant, et compte tenu du fait que le projet de décision relatif à l'établissement d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence a été modifié sur le fond par rapport à sa version initiale, nous considérons que ces modifications doivent être discutées abondamment pour parachever le projet. Nous sommes prêts à soutenir toutes les propositions qui contribueront réellement à améliorer l'efficacité et la qualité des efforts conjoints que nous menons pour susciter une reprise rapide de nos négociations à la Conférence du désarmement.

**Le Président** : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Je donne la parole à S. E. l'Ambassadeur d'Inde.

**M. Varma (Inde)** (*parle en anglais*) : Je sollicite l'indulgence de mon voisin, qui est aussi mon ami, l'Ambassadeur d'Indonésie. Il avait levé son drapeau avant moi, mais il a eu l'amabilité de me laisser parler avant lui. Qu'il en soit remercié.

Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier des efforts que vous avez accomplis et qui nous ont permis, aujourd'hui, d'adopter deux décisions par lesquelles la Conférence reconstitue le groupe de travail informel et adopte le calendrier d'activités informel structuré pour la fin de la présente session annuelle. Nous sommes heureux d'avoir pu adopter une décision sur ces deux points. Il va sans dire que nous déplorons d'avoir eu à prendre ces deux décisions en raison du fait que la Conférence a, une fois de plus, été empêchée d'adopter un programme de travail. Nous rappelons que l'Inde était prête à accepter le projet de programme de travail proposé par l'Ambassadeur du Mexique au cours de la première présidence de la session annuelle de la Conférence. Nous restons persuadés que la Conférence du désarmement a pour principal mandat de négocier des traités d'application universelle. L'absence de négociations reste une faiblesse dans les activités de la Conférence telles qu'elles ont été voulues par l'Assemblée générale. La Conférence du désarmement est l'un des trois piliers du triptyque qui forme le dispositif du désarmement, et c'est à elle qu'a été confiée la tâche de négocier des traités de désarmement.

Cela dit, je crois que nous n'irions pas jusqu'à blâmer entièrement les méthodes de travail de la Conférence ou la Conférence elle-même. Pour sa part, l'Inde attache une grande importance au mécanisme de désarmement établi par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce mécanisme, bien que créé au plus fort de la guerre froide, était le mécanisme le plus démocratique qu'il était possible et envisageable de créer. Avant la Conférence du désarmement, nous avions le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui, du fait de ses origines et de sa nature, avait dévolu un rôle prééminent à deux pays, qui avaient chacun composé leur groupe respectif et auxquels s'était agrégé un petit groupe de pays non alignés. La structure de bloc était inhérente à ce comité. Le Comité ne se réunissait pas régulièrement. Pour l'essentiel, les négociations étaient menées hors du cadre officiel. Certains traités ont été adoptés en dehors de la structure avant d'être officialisés, moyennant quelques négociations supplémentaires, par le Comité lui-même. Tout cela a changé. L'Assemblée générale votait, année après année, voire, de façon exceptionnelle, à quelques années d'intervalle, pour charger le Comité de tâches qu'il était censé accomplir. Tout cela a changé avec la première session extraordinaire

de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec la création de la Conférence du désarmement, à laquelle étaient censés participer tous les États importants du point de vue militaire. Si des États militairement importants ne font toujours pas partie de la Conférence du désarmement, je crois que nous devons être ouverts à l'idée de les y intégrer. Toutefois, de notre point de vue, la composition de la Conférence n'est pas le principal obstacle à l'ouverture effective de négociations.

Cela dit, il est vrai, je crois, que nous devons nous défaire de l'héritage de la guerre froide. La partie la plus importante de cet héritage dont nous devons nous débarrasser concerne les schémas de pensée et les conceptions de la guerre froide. Cela ne signifie pas que nous devons systématiquement nous débarrasser de tout ce que la période de la guerre froide nous a légué. Devrions-nous, par exemple, nous débarrasser des traités qui ont été négociés pendant la guerre froide? Assurément pas. De même, nous ne demandons pas nécessairement à nous débarrasser des structures institutionnelles qui ont été mises en place.

Après la guerre froide, les deux traités négociés par la Conférence – la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – ont témoigné d'améliorations importantes de la façon de négocier de la Conférence par rapport à la période de la guerre froide. Je crois par conséquent que la Conférence a démontré qu'elle portait en elle une éthique ou une ouverture d'esprit démocratique. Le premier traité qui sera négocié durant ce siècle, quel qu'il soit et à quelque moment que ce soit, sera certainement bien plus démocratique que tout ce que nous avons négocié jusque-là. Autrement dit, les temps où les traités étaient négociés par des groupes restreints de pays et adoptés automatiquement par la Conférence sont bel et bien révolus.

L'Inde a toujours appuyé l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et c'est encore le cas aujourd'hui. Nous serons très heureux de participer à de telles négociations dès que la Conférence sera en mesure de saisir une telle occasion. Cela dit, nous estimons, tout comme l'Ambassadeur de France, qu'un travail important a déjà été accompli en ce qui concerne un tel traité, notamment dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux chargé du traité sur les matières fissiles. Bien entendu, ce qui se décide en dehors n'a aucun caractère contraignant pour la Conférence. Toutefois, un travail de fond, quel qu'il soit, y compris à l'intérieur de ces quatre murs, est forcément précieux, et nous pensons que le rapport du Groupe d'experts constituera une autre de ces précieuses contributions.

S'agissant des autres points de l'ordre du jour, nous n'avons pas nécessairement progressé quant au fond de ce qui, de notre point de vue, devrait constituer les divers points de notre ordre du jour. Ainsi, il est évident que sur la question du désarmement nucléaire, nous avons une vision bien plus avancée. L'Inde s'est jointe au Groupe des 21, et aux positions du Groupe, plus large, du Mouvement des pays non alignés concernant la proposition d'ouvrir des négociations sur une convention sur les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cela dit, si nous devons commencer de telles négociations à la Conférence, il faudrait accomplir un travail considérable. Rien ne saurait nous empêcher d'approfondir notre compréhension des diverses notions qui sont en jeu en recourant à tous les moyens possibles, y compris aux mécanismes dont nous avons accepté le principe aujourd'hui. Certaines délégations ont, en dehors de la Conférence, formulé des propositions concernant des mandats ou des vérifications se rapportant au désarmement. Rien n'empêcherait la Conférence de se saisir de ces propositions. En résumé, Monsieur le Président, nous ne voyons aucun intérêt critiquer la Conférence. Ce que nous faisons de la Conférence nous appartient. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut faire le meilleur usage de la moindre occasion que nous offrent les discussions structurées et officielles que nous tenons. Nos interventions doivent être aussi détaillées que possible. Nous souhaitons

être rejoints par un nombre de délégations aussi important que possible, sachant très bien que le travail de fond que nous devons accomplir sur les différents points de l'ordre du jour est considérable. Aucune autre instance n'est habilitée à engager un tel travail préparatoire sur le désarmement. Les autres instances se réunissent périodiquement, la Conférence est la seule instance qui se réunit toute l'année.

Un abondant travail préparatoire est requis sur le désarmement nucléaire, sur l'espace ou sur les garanties de sécurité négatives, et rien ne nous empêche d'engager ce travail en utilisant au mieux le temps dont nous disposons. Cela étant, il est évident pour nous que nous serons jugés, notamment par la communauté internationale, sur les traités que la Conférence sera capable de négocier et de produire. C'est là une réalité incontournable. C'est pourquoi, s'il est vrai que nous nous réjouissons de l'adoption de ces deux décisions sous votre direction, nous ne devons en aucun cas perdre de vue notre objectif plus large. Avec à l'esprit cet objectif ultime, l'Inde sera heureuse de travailler avec les autres délégations pour rendre la réalisation de cet objectif possible.

**Le Président** : Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Indonésie.

**M. Wibowo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient d'emblée à vous exprimer sa profonde gratitude et à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir suscité l'adoption des deux projets de décision que vous nous avez soumis.

L'Indonésie a toujours appuyé les initiatives tendant à rapprocher la Conférence du désarmement de l'objectif qui lui a été confié, c'est-à-dire la négociation d'instruments juridiques sur le désarmement. À l'exception de 2009, les difficultés qui entourent la Conférence ne lui ont pas permis d'adopter un programme de travail. L'Indonésie est fermement convaincue qu'il ne sera possible de parvenir à un programme de travail équilibré et complet qu'à travers un processus sans exclusive associant l'ensemble des membres de la Conférence.

La Conférence perd progressivement sa raison d'être. Depuis dix ans, les progrès du désarmement sont accomplis à l'extérieur de cette instance. En dépit de l'impasse qui paralyse la Conférence, nous demeurons convaincus qu'elle a un rôle très pertinent à jouer au sein du dispositif multilatéral pour le désarmement et la non-prolifération. Des efforts inlassables ont été faits pour permettre à la Conférence d'engager un travail de fond, mais aucun progrès significatif n'a été accompli au cours des dix-neuf dernières années. Il est donc utile de regarder en arrière pour comprendre si l'obstacle qui entrave la progression de la Conférence se trouve dans nos méthodes de travail. Pour cette raison, ma délégation est en mesure d'accepter la déclaration et la proposition que le Mexique a formulées au cours de sa présidence concernant l'importance d'une révision des méthodes de travail de la Conférence. Nous devons, je crois, réexaminer l'importance de la constitution d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence.

La Conférence d'examen du TNP de 2015 s'est tenue le mois dernier. L'incapacité des États parties au TNP à parvenir à un consensus sur un résultat de fond aura une incidence significative sur nos travaux. Nous devons saisir cette occasion de discuter sérieusement de l'avenir du désarmement nucléaire.

**Le Président** : Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à S. E. l'Ambassadeur des Pays-Bas.

**M. van der Kwast** (Pays-Bas) : Je vous remercie. Je voudrais me joindre aux autres intervenants et vous féliciter pour tout le travail que vous et votre équipe avez accompli au regard des deux décisions qui ont été adoptées aujourd'hui.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Soyons clairs, nous venons d'adopter deux décisions qui n'ont rien d'extraordinaire et qui n'apportent rien de nouveau. Avec ces deux décisions, dont l'une concerne le groupe de travail informel sur le programme de travail et l'autre le calendrier d'activités, il nous appartient désormais, comme d'autres intervenants l'ont dit avant moi, de tirer le meilleur parti de cette situation. Il en va de notre propre responsabilité. Le plus important est que nous ne nous contentions pas de répéter les discussions que nous avons eu l'année dernière, mais que nous nous en servions pour tâcher de trouver un moyen d'avancer vers l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble des questions centrales, ce qui, de toute évidence, répondrait au mandat de la Conférence.

S'agissant de votre proposition concernant la création d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence, nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus, certaines délégations ayant indiqué qu'elles n'étaient pas favorables à la création d'un tel groupe de travail. Pour parler franchement, Monsieur le Président, je ne comprends pas ce qu'il y a de si terrifiant à l'idée de débattre de nos méthodes de travail. Nous croyons au contraire que de telles discussions nous permettraient de comprendre comment améliorer nos travaux et comment avancer. C'est pourquoi nous espérons sincèrement que les consultations concernant ce groupe de travail se poursuivront sous la présidence du Myanmar, parallèlement à nos autres travaux, de façon à nous permettre de décider de la création de cet important groupe de travail dans le courant de l'année.

Enfin, je voudrais remercier M<sup>me</sup> Gabriele Kraatz d'avoir une nouvelle fois apporté temporairement son appui aux travaux du Bureau des affaires de désarmement à Genève. Son aide est particulièrement appréciée. Permettez-moi également de féliciter M. Marco Kalbusch pour sa nomination au poste de Secrétaire de la Conférence du désarmement, et de lui dire que nous nous réjouissons de travailler avec lui.

**Le Président** : Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à la représentante du Canada.

**M<sup>me</sup> Anderson** (Canada) : Merci Monsieur le Président. J'aimerais vous remercier pour les efforts que vous avez faits pendant votre présidence et surtout pour votre détermination à avancer dans les décisions prises aujourd'hui.

*(L'oratrice poursuit en anglais.)*

Toutefois, nous tenons à réaffirmer qu'un accord sur un calendrier d'activités et sur la création d'un groupe de travail informel ne constitue en aucun cas la reprise d'un travail de fond à la Conférence du désarmement. La Conférence a pour mandat de négocier, et l'on ne pourra considérer qu'elle a repris un travail de fond que lorsqu'elle exercera à nouveau son mandat. Il ne nous reste que peu de temps d'ici la fin de la présente session annuelle, mais nous espérons néanmoins que le calendrier d'activités nous permettra d'intensifier et d'approfondir nos discussions sur les thèmes abordés l'année dernière. Une simple répétition des discussions que nous avons eues l'année dernière serait un gaspillage de temps et de moyens. Pour ce qui est du groupe de travail informel, lorsque ce groupe a été créé pour la première fois, le Canada a exprimé l'espoir que les délégations l'utilisent pour engager des échanges ouverts et interactifs. Malgré les deux tentatives avortées, nous continuons d'espérer que ce sera le cas et qu'un troisième essai offrira à la Conférence l'occasion de mettre réellement à profit le groupe de travail informel pour trouver une solution susceptible de lui permettre de se remettre au travail.

Le Canada regrette vivement que la création d'un groupe de travail chargé de réviser les méthodes de travail de la Conférence ne figure pas au nombre des décisions prises aujourd'hui. Un tel groupe de travail nous aurait pourtant offert une occasion de faire ce que toute organisation en bonne santé fait régulièrement : réviser son

fonctionnement et rechercher les moyens d'améliorer ses performances. Nous savons, il est vrai, que la Conférence du désarmement n'est pas en bonne santé. Force est de reconnaître, cependant, que nous avons du mal à comprendre pourquoi un simple examen de nos méthodes de travail, sans résultat anticipé ni conclusions garanties, n'a pas réuni le consensus requis. L'on nous dit que le règlement intérieur de la Conférence est le bon. Si tel est le cas, qu'y a-t-il de mal à le réexaminer pour confirmer l'exactitude de cette affirmation? Qu'y a-t-il de dangereux dans le fait de débattre des règles qui gouvernent cette instance et de la façon dont elles sont appliquées? Qu'y a-t-il de risqué dans le fait de chercher à savoir s'il n'y aurait pas de meilleur moyen de les appliquer ou d'y apporter des changements profitables à la Conférence?

En tout état de cause, un réexamen des méthodes de travail de la Conférence ne suffira pas en lui-même à remettre la Conférence au travail, mais nous restons convaincus que la revitalisation et la réforme de cette instance constituent une pièce importante du puzzle. Nous croyons aussi que toutes les possibilités sont à étudier et que toutes les voies sont à explorer pour permettre à la Conférence de sortir d'une impasse dans laquelle elle est engluée depuis bientôt vingt ans. Il est regrettable que toutes les délégations ne semblent pas de cet avis.

**Le Président** : Je remercie la représentante du Canada. Je donne la parole au représentant de la République d'Iraq.

**M. Al Neiami** (Iraq) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter, Monsieur le Président, des efforts que vous-même et votre équipe avez faits au cours de votre présidence, lesquels nous ont conduits à l'adoption de deux décisions aujourd'hui. Soyez assuré que ma délégation prendra une part active aux travaux et aux séances qui seront organisés dans le prolongement des décisions que nous venons de prendre, dans l'espoir que ces deux décisions nous aident à combler les divergences entre les États membres, afin de permettre à cette instance multilatérale de reprendre son travail de fond.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour remercier le secrétariat de la Conférence de l'appui qu'il a apporté à la présidence pour lui faciliter la tâche, et de souhaiter la bienvenue à M. Marco Kalbusch en tant que nouveau Secrétaire de la Conférence, en lui souhaitant le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

**Le Président** : Merci au représentant de l'Iraq. Je donne la parole au dernier orateur inscrit sur la liste, l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**M. Rowland** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous regrettons, nous aussi, que la troisième décision qui faisait partie du paquet initial n'ait pu être adoptée. Toutefois, cela étant dit, qu'il me soit permis de vous remercier des efforts que vous avez faits en notre nom. Il eût été plus facile de ne rien faire, mais vous n'avez pas choisi la voie de la facilité, et nous vous en sommes reconnaissants.

Que nous soyons engagés dans des négociations, dans des prénégociations, dans des discussions fouillées ou dans un simple échange de vues, la valeur de ces échanges dépend de nous tous. Je crois que nos futures discussions officielles n'auront de valeur que si chacun d'entre nous consent à faire un effort pour aller au-delà des discussions que nous avons eues l'année dernière. Je n'ai pas repris le rôle qui était le mien l'année dernière pour écouter une nouvelle fois les déclarations qui ont été faites l'année dernière. Ma délégation et moi-même travaillerons pour faire en sorte que nous n'ayons pas à subir cela, en édifiant une structure basée sur le contenu des discussions de l'année dernière. J'espère que toutes les délégations aborderont le calendrier d'activités dans cet esprit et qu'elles ne choisiront pas la voie de la facilité. L'utilité de cet exercice se trouve bel et bien entre nos mains.

**Le Président** : Une autre délégation demande-t-elle la parole. Je donne la parole à la délégation iranienne.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, nous apprécions tous les efforts que vous-même et vos collaborateurs avez faits pour nous amener là où nous en sommes aujourd'hui. Nous venons d'adopter deux décisions qui guideront la Conférence du désarmement dans ses travaux. Vous avez mené vos consultations en toute transparence et, grâce à votre direction éclairée, nous venons de prendre ces deux décisions. Nous apprécions tous les efforts que vous avez faits.

Les deux décisions que nous venons de prendre ne sont sans doute pas parfaites en ce qu'elles ne renferment pas de programme de travail. Cependant, la constitution du groupe de travail informel représente, en particulier, une étape majeure vers des discussions proprement dites sur le programme de travail, sur la base de l'expérience acquise l'année dernière. Nous estimons que ces deux décisions représentent le plus petit dénominateur commun qui nous permette de débattre des questions intéressantes particulièrement la communauté internationale. Nous espérons que ces deux décisions nous conduiront à l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet.

Le blocage imposé depuis dix-neuf ans à la Conférence du désarmement n'est pas le résultat des procédures ou des méthodes de travail de la Conférence. Il trouve son origine dans le climat politique qui prédomine dans cette enceinte. Pour surmonter cette impasse persistante, nous devons faire preuve d'un sens des responsabilités ou, a fortiori, prendre nos responsabilités, et faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la conférence de reprendre son travail de fond.

Nous ne pouvons contourner la Conférence uniquement parce que nous sommes déçus. Au contraire, nous devons travailler avec acharnement pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Si nous n'y parvenons pas directement en raison des obstacles que nous connaissons tous, nous ne devons pas critiquer sans ambages le règlement intérieur, comme certains collègues le font de temps en temps. Nous ne pouvons ignorer un fait incontestable, à savoir que la Conférence a été capable de contribuer à l'édification de normes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. C'est pourquoi nous croyons fermement que si nous voulons faire sortir la Conférence de l'ornière, nous devons faire évoluer nos conceptions et renouveler nos engagements, au lieu de nous livrer à des échanges stériles ou de modifier les règles du jeu.

Enfin et surtout, nous sommes certains que les deux décisions que nous venons de prendre faciliteront les travaux de la Conférence. Pour notre part, nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, que l'Iran participera de façon constructive aux discussions qui se tiendront dans le cadre de ce calendrier d'activités.

**Le Président** : Merci Excellence. Ceci conclut nos travaux de cet après-midi. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 9 juin à 10 heures sous la présidence du Myanmar.

Avant de lever la séance et de clôturer cette réunion, permettez-moi de dire que cela a été un grand plaisir et un véritable honneur pour moi d'avoir le privilège de présider la Conférence du désarmement. Cette présidence n'aurait pu être concluante sans votre soutien inestimable. Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à l'ensemble des membres de la Conférence pour leur coopération précieuse tout au long de la période de la présidence du Royaume du Maroc. J'ai énormément apprécié l'esprit constructif et de compromis affiché par l'ensemble des membres de la Conférence pour me soutenir durant ma présidence et me faciliter la tâche dans la gestion des travaux de cette auguste instance. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général par intérim,

M. Michael Møller, et à tout le personnel du secrétariat, ainsi qu'aux interprètes, pour leur précieux soutien et pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans l'exercice de ma tâche institutionnelle en tant que Président de la Conférence. Je voudrais également adresser mes plus vifs remerciements aux cinq autres présidents de la session de 2015 pour le soutien qu'il m'ont apporté dans l'exercice de mon mandat ainsi que pour la qualité de leur coopération durant ma présidence.

Enfin, je tiens à féliciter mon successeur, S. E. Maung Wai, Ambassadeur du Myanmar, et lui exprimer mes meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions de président de la Conférence du désarmement. Je voudrais aussi réitérer les vœux de l'ensemble des membres à notre nouveau Secrétaire de la Conférence du désarmement, M. Marco Kalbusch. Je vous remercie.

*La séance est levée à 16 h 25.*